

Libéralisation du secteur des Télécoms

Et

Explosion des Réseaux

Bouchra Boulouiz

Consultante Communication et Réseau

**Colloque international :
*Enjeux économiques, sociaux et environnementaux
de la libéralisation commerciale des pays
du Maghreb et du Proche-Orient***

19 et 20 octobre 2007

Rabat (Morocco)

Organisé par

Nations Unies Commission Economique pour l'Afrique

GATE (Groupe d'Analyse et de Théorie Economique), CNRS, Université
Lumière Lyon 2

Evaluation des effets sectoriels

Des politiques d'ouverture commerciale

1. **Libéralisation du secteur des Télécoms et Explosion des Réseaux**

La Théorie des Réseaux, expression d'un modèle de rationalité ?

« Enlacer l'univers ». « Tout par la vapeur et l'électricité » au 19^{me} siècle, ce sont les mots d'ordre des disciples de Claude Henry de Saint Simon. Adam Smith quant à lui, il préfère ancrer sa « république mercantile universelle » dans l'individualisme et la libre concurrence sur un marché et un atelier unique régenté par la division internationale du travail.

A cette vision économiste du monde, qu'il accuse de creuser l'écart entre riches et pauvres, Saint Simon avait opposé l'Utopie de l'Association Universelle, sous le point de vue de l'industrie et de l'exploitation du globe terrestre par les hommes associés travaillant à l'accomplissement d'un but commun. Le globe doit être administré par les industriels comme une grande société d'industries et non plus « gouvernés par un état tutélaire.

Le courant préconise le passage d'un modèle féodal théologique à un système industriel et scientifique. Doctrine gestionnaire de « sortir de la crise » dans laquelle la figure organique du réseau exprime un modèle de rationalité. Au réseau incombe la fonction de réorganisation du grand corps qu'est l'organisme social.

- En 1832, sept ans après la mort de Saint Simon, Michel Chevalier, cardinal de l'éphémère église saint simonienne, adhère à une conception déterministe des réseaux.
- En 1830, la Grande Bretagne a posé la première ligne de chemin de fer.
- En 1842 sera voté en France la loi fondatrice de la politique de construction du réseau national. Les réseaux ferrés sont les vecteurs de l'association universelle avec la ligne maritime et la communication à longue distance. Le Saint simonisme exprime une pensée managériale et un esprit d'entreprise dès la deuxième moitié du 19^{me} siècle. Les nouveaux entrepreneurs de l'industrialisme jettent les bases de l'espace réticulaire international en créant les compagnies de chemins de fer, des lignes maritimes, en fondant les établissements de crédits et en perçant les canaux inter océaniques. Parallèlement les tenants du saint simonisme socialiste se détournent d'une vision uniquement techniciste du

réseau comme déterminant une nouvelle société. Ils préconisent « pour enlacer l'univers » les agents de la solidarité des nations et des individus (réunis) par des réseaux sociaux.

- USA, dans les années 40 et 50 : l'installation des lignes télégraphiques, du télégraphe de Morse, comme un « nouveau cerveau et système nerveux vibrant à des milliers de kilomètres ».
- En 1994 : deux siècles après la mise en service de la première ligne télégraphique monsieur Al Gore vice président USA exposera aux délégués de l'UIT à Buenos Aires son projet sur les Autoroutes de l'information : « Assurer un service universel de communication instantanée pour la grande famille humaine... La globale information infrastructure qui permettra d'établir une sorte de conversation globale dans laquelle chaque personne qui le veut pourra dire son mot.. Ce ne sera pas seulement une métaphore de la démocratie en marche...Elle encouragera le fonctionnement de la démocratie en accroissant la participation des citoyens à la prise des décisions ...la capacité des nations à coopérer entre elles ; J'y vois un Nouvel Âge Athénien de la démocratie qui se forgera dans les forums que la GII créera »

Cette vision de Al Gore, va faire du processus de dé- réglementation des télécoms, la condition pour les PVD d'entrer dans la **Global Democratic Market** place.

2. Déréglementation et privatisation des Télécoms dans les PVD

Les décennies 80-90 virent s'étendre les processus de privatisation des télécommunications dans les pays du tiers monde. Les logiques intrinsèques de ces processus sont à rechercher dans les recommandations des institutions financières internationales, des organismes spécialisés internationaux, des firmes multinationales et dans les politiques des élites au pouvoir.

Les privatisations des télécommunications ont été accompagné de discours d'accompagnement inscrivant ces dernières dans le cadre de l'internationalisation, de la mondialisation, de la concurrence, du village planétaire...

Au même moment, des campagnes de communications se mettent en place pour créer une opinion publique favorable au projet de libéralisation des réseaux de télé- communication .

Dans le même temps, en quittant le monopole, le secteur des télécoms va connaître une explosion planétaire extraordinaire.

2-1 Contexte global de Privatisations au Maroc

Durant les années 90, le Maroc a opté pour un modèle de développement économique basé sur la logique libérale. Les privatisations de plusieurs secteurs sont déclenchées en 1989 par la promulgation de la loi n°39-89 autorisant le transfert d'entreprises publiques au secteur privé, mais les privatisations n'ont réellement été amorcées qu'en 1993. (Energie, mines, industrie, finances, banques, tourisme Télécoms)

Sur la seule période 2000/2005, les recettes des privatisations auront rapporté plus de 69 milliards de DH. La France est largement en tête des Investissements étrangers avec près de 70% du volume, avec Altadis, Vivendi Universal, Renault, BNP Paribas, Fram... L'Espagne arrive en deuxième position avec 13,50%.

Ces investissements privés d'envergure ont eu des retombées positives sur :

- L'emploi
- La productivité,
- Les finances de l'Etat,
- L'amélioration des performances des entreprises
- **La bourse:** Les sociétés privatisées pèsent pour plus de la moitié sur le marché de Casablanca. Plus de 15% des recettes de privatisation ont été réalisées par des opérations de cession en bourse. Ces introductions ont amélioré la liquidité et la profondeur du marché financier, créant des conditions attrayantes pour les investisseurs et favorisant le développement de professions et d'activités nouvelles (banques d'affaires, OPCVM, sociétés de Bourse...). La participation du public et des salariés aux opérations de privatisation. La Bourse a connu de 10.000 à 20.000 souscripteurs pour les premières opérations, puis 50.000 pour la BMCE, la SNI et la Samir, alors que le record a été enregistré avec Maroc Telecom qui a attiré 130.000 souscripteurs

2-2 Les télécoms

Les télécommunications ont attiré la part la plus importante des Investissements directs, avec un volume cumulé représentant près de 55 % (de 1999 à 2003). Et la plus grosse recette revient à l'opérateur historique Maroc Telecom dont la cession de 35% du capital a généré 23,3 milliards de DH en 2001, plus les 4% cédés quelque temps après, à 4,57 milliards dh.

La loi 24-96 régleme le secteur a débouché sur la création de l'ANRT, de la poste (Barid Al-Maghrib) et Itissalat Al-Maghrib (Maroc Télécoms).

Le parc du mobile a connu une explosion renforcée par l'entrée d'un deuxième opérateur de téléphonie mobile (Méditel) ; renforcée par l'acquisition Vivendi de 35% du capital de Maroc Télécoms. En 2002, les 16% restant furent à leur tour privatisés comme prévu par la loi de finance.

2-3- Les effets induits du secteur sur l'économie

La Rente Télécoms

L'état marocain désengagé du secteur des télécoms maintient toutefois une vision globale du secteur, jouant un rôle de régulation.

Ainsi, les moyens financiers générés par le secteur, la rente Télécoms va servir au développement d'autres secteurs.

Seule une petite partie fut réinjecté dans le secteur NTIC dans le cadre de la vision globale sur l'Insertion du Maroc dans la Société de l'information et du savoir.

La Stratégie E.maroc

En effet le Maroc s'est doté en 1998, d'une vision, basée sur un premier rapport intitulé « L'insertion du Maroc dans la Société de l'information et du savoir » puis en 2001 d'un rapport intitulé « Stratégie e.Maroc.

C'est une sorte de rapport Nora-Minc (élaboré en 1978 en France sur de « l'informatisation de la société française ») et qui repose sur le développement d'un certain nombre de filières industrielles, de secteur des services à valeur ajoutée, filière software, de délocalisation et Off shoring, de développement du réseau et des services Internet.

Ce rapport E. maroc, s'appuiera sur la mutation technique de la numérisation, rendue possible par la convergence des télécommunications et de l'informatique. Il annoncera l'entrée du Maroc dans une nouvelle société dite « de l'information ». Au nom de cette « révolution technique », le rapport va préconiser la dérégulation du secteur des télécommunications.

En réalité, tout va se passer alors comme si le mythe de la « société de communication » se substituait à celui de « la société de consommation », déjà critiquée par les événements de Mai 68 ou par Baudrillard, et qui loin de tenir ses promesses, avait fini par produire plus d'exclus de la consommation.

« Aujourd'hui le même raisonnement est revisité... Mais au nom de l'économie et de la « société de connaissance », dira Pierre Musso, qui viendrait se substituer à son tour à celle de l'information et l'englober. Probablement que le non-dit de cette société de la connaissance sera aussi son envers et son contraire : l'ignorance de masse offerte aux industries du divertissement. »¹

Pour Pierre Musso, on assiste à un schéma de pensée qui est toujours le même: la révolution technique entraîne une révolution socio-économique, donc il faut tout remettre à plat, c'est-à-dire déréguler, les secteurs de la culture, de la recherche, de la création et de l'enseignement. Hier, il s'agissait de déréguler les tuyaux, aujourd'hui l'enjeu ce sont les contenus et les idées. »

Le même phénomène se passe donc au Maroc. Après la phase des infrastructures, la stratégie e.maroc est passée à la phase de l'aménagement du Territoire et à celle des actifs immatériels. On sait que le secteur immatériel possède aujourd'hui un poids économique considérable.

Selon certains auteurs, la « révolution numérique » ne serait donc pas une nouveauté, elle daterait déjà des années 60-70. Et aujourd'hui elle ne serait que « convoquée comme un prétexte pour enclencher la mutation socio-économique recherchée. En effet, le « numérique » ne désigne que la rencontre des télécoms et de l'informatique démarrée dans les années 60 et qui consiste à passer de l'analogique à la numérisation des données, de la voix, des images et des sons, permettant une convergence des techniques.

¹ Pierre Musso ; « Encore la fatalité de la technologie et de la financiarisation »

Ce qui est nouveau, ce sont les explosions des discours d'accompagnement sur le numérique « érigé au rang de mythe rationnel indiscutable pour légitimer des politiques qui, elles, sont fort discutables. » Pierre Musso.

« En fait, la naturalisation de la technologie permet aux pouvoirs de la manier comme un discours de la causalité fatale, une sorte de Destin à accomplir. La technique instrumentalisée comme un fatum (destin) , « nécessiterait, exigerait »... , comme si elle était extérieure à la société qui l'engendre. Le déterminisme et le progressisme technologique sont la nouvelle idéologie des temps contemporains. C'est l'éternel retour de la fiction Frankenstein où le produit se retourne contre son producteur et le domine. Faut-il rappeler une fois encore que les développements techniques sont toujours des choix de société, des « bifurcations », comme l'ont bien montré les travaux de Bertrand Gille, d'Ernst Bloch et plus récemment d'Ellul ou d'Alain Gras. »²

Derrière le vocable de « passage de l'économie industrielle à l'économie immatérielle », les discours sur l'économie et la société de la connaissance et de l'immatériel, reflètent une nouvelle idéologie qui caractérise en réalité l'étape actuelle du développement du capitalisme post-fordiste, financiarisé et globalisé.

² Pierre Musso : « Encore la fatalité de la technologie et de la financiarisation »